



QUESTION AND ANSWER

ENGLISH (le français suit)

Question #1

With regards to Section C, will NRCan consider a Certified Energy Manager (CEM®) certification from Canada as an equivalent to the “proven abilities” listed in section C4 and/or C5?

Answer #1

Criterion C4 requires demonstrating proven abilities in existing building commissioning in particular; C5 is specific to measurement and verification. The Certified Energy Manager certification is not considered an equivalent to neither of these requirements. The list of recognized certifications is provided under each criterion.

Question #2

Criterion ID C1 requires that the total cost of the project (fees and work) must be \$20,000 or more.

- a. Could you provide clarity on what is meant by “fees” and “work”? We assume “fees” would be the cost of engaging a EBCx consultant or professional and “work” to mean implementation, re-programming, etc.
- b. If our above interpretation is correct, we are not always provided with costs associated with the “work”. This is usually negotiated between an Owner and a service provider. Why is the value of the “work” required as it may disqualify some of our projects from being submitted for consideration.
- c. Why is cost a project qualifier and why is the minimum cost \$20,000.00? Fees are negotiated based on different factors and often reduced due to market conditions or competitive circumstances. Shouldn't the project be judged based on their scope of work and results?

Answer #2

- a. The fees refers to the cost of the services of an EBCx professional. The work refers to the cost of the EBCx measures implemented.
- b. NRCan will not disqualify projects that do not provide the value of the “work” cost, as long as the total cost is higher than the \$20,000 minimum set by the requirement.
- c. The cost is included in the requirement as a mean to evaluate the experience of the proposed lead EBCx agent in delivering EBCx projects of a certain value, representing the level of effort required to achieve the project's scope of work. Note that criterion C1 also includes requirements in regards to the scope of work, and that criterion C2 objective is to evaluate the quality and results of the services.

Question #3

Criterion ID C1 requires that the project descriptions include savings and payback for “implemented measures”.

- d. We have projects where the Owner has not decided on implementation yet or is prioritizing other buildings over the one presented. Can the requirement be modified to accept proposed measures?



Answer #3

- d. The requirement will not be modified. It is there to help evaluate the experience of the lead EBCx agent in delivering EBCx projects that led to the implementation of measures. Project descriptions that will include estimated savings and payback for proposed measures will not be disqualified, but their scores are likely to be impacted, as they will be evaluated based on the evaluation grid available at the end of Appendix 1. Note that it is typical in EBCx to implement some no cost measures during the investigation phase, such as removing overrides, modifying setpoints, etc.

Question #4

The rating criteria is not indicated for the following:

- a. The percentage of the evaluation that is based on price
- b. The formula for how pricing is evaluated from proponent to proponent (i.e. is it lowest fee based on the sum of all hourly rates provided?)

This is important information for proponents if it is relevant to this supply arrangement. Can you please advise?

Answer #4

- a. The RFSA process is for prequalifying providers on a technical basis and no financial evaluation is done in this process.
- b. The selection method for this RFSA is indicated in Part 4 of the document (page 11 of 44).

Question #5

Normally when we see RFSA's released from government entities they indicate what the expected annual project count or total annual dollar spend may be. Can this information be provided for this RFSA as well?

Answer #5

NRCan have not set an expected annual project count or total annual dollar spend for this RFSA. As an indication only, the number of projects could be between 3 and 10 per year. NRCan have put in place this RFSA as a procurement vehicle to support the recently updated [Greening Government Strategy](#), which now includes the recommissioning of large energy-intensive buildings on a regular cycle as part of the commitment to implement low-carbon real property operations in federal facilities.

Question #6

Background: Some of our very targeted EBCx projects make only one significant or very few but significant recommendations. This doesn't come in the form of a log, more of a report.

Question: The request under C2 of the RFSA indicates that a "findings log" is required, which in our interpretation is more of a spreadsheet or pick list format. Can you confirm that report formats are sufficient for submission here?

Answer #6

A report format will be accepted for submission as long as it includes the measure description, energy savings, energy costs, estimated implementation costs and any assumptions. Note that existing building commissioning projects are intended to focus on controls including trending analysis and functional testing and typically contain several recommendations. Note that reports that include only one recommendation for a full BAS upgrade (BAS installation project), or major equipment replacement (energy audit) will not meet the requirements of a EBCx project.



Question #7

Background: per page 42 of 44 of the RFSA it indicates “AEE - Existing Building Commissioning Professional (EBCP)” is an acceptable certificate, however, this certificate is no longer offered by AEE (see <https://www.aeecenter.org/certifications/certifications/existing-building-commissioning-professional>). AEE instead offers Certified Building Commissioning Professional (CBCP) which covers existing building commissioning (see their course description: <https://www.aeecenter.org/sites/default/files/certification/CERT-CBCP-08-2020.pdf>).

Question: Can the CBCP certification replace or be added alongside the no longer offered EBCP certificate to ensure open bidding?

Answer #7

NRCan will accept past EBCP certificates and CBCP certificates.

Question #8

Background: Section 6.7 indicates “A permanent notice will be posted on the Government Electronic Tendering Service (GETS) for the duration of the Supply Arrangement (SA)”.

Question: Given this SA appears to be perpetually open, how relevant is the submission timeline indicated in this RFSA? i.e. If a proponent submits a full submission 1 week after the submission date, will it still be equally considered to one that is submitted on or before the due date? Or is there a review period once per year as indicated in 6.7.2, meaning each year this RFSA will be reissued with a yearly deadline? Please help clarify this process.

Answer #8

It will be possible for proponents to submit a full submission at any time during the duration of the Supply Arrangement, but as indicated in 6.7.2, NRCan will evaluate the bids received once a year. Bids received after the closing date of the RFSA will not be evaluated under the RFSA, but will be kept for the next round of evaluation.

Question #9

Background: Section 4.2 indicates the Basis of Selection is simply a meeting of minimum requirements in each category indicated, totalling 60 out of a possible 105 points overall.

Question: Are proponents to understand that no technical score weighting will be given to evaluate proponents against each other in the issuance of call-ups under this RFSA. i.e. one proponent who scores 90 out of 105 will not be invited to bid on more projects than one who scores 75 out of 105? Can some clarity be given as to how technical scoring will (or will not) impact the amount of work received by a successful proponent under this RFSA?

Answer #9

In general, the technical score from this RFSA will not be used to evaluate proponents against each other in the issuance of call-ups under the SA that will be awarded. However, it is to be noted that the technical score could be considered in selecting a specific SA Holder or a limited number of SA Holders for bid solicitations estimated between at less than \$100,000 taxes included, in accordance with section 6.2 of the RFSA document.



Question #10

In the projects to be presented as part of our service offer, you refer to interior shopping centres. Would a grocery store, surrounded by apartments (from above and from the sides) be deemed eligible?

Answer #10

Yes

Question #11

Once again in reference to the projects to be presented, can an institutional arena owned by an NPO be eligible? Can a municipality-owned arena be deemed institutional?

Answer #11

Yes



QUESTION ET RÉPONSE

FRANÇAIS

Question n° 1

En ce qui concerne la section C, RNCan considérera-t-il une certification de gestionnaire d'énergie certifié (CEM®) du Canada comme l'équivalent aux « aptitudes démontrées » énumérées dans la section C4 et/ou C5 ?

Réponse n° 1

Le critère C4 exige la démonstration d'aptitudes avérées dans le commissioning de bâtiments existants (CxBE) en particulier ; C5 est spécifique à la mesure et à la vérification. La certification « Certified Energy Manager » n'est considérée comme équivalente à aucune de ces exigences. La liste des certifications reconnues est fournie sous chaque critère.

Question n° 2

Selon le critère **ID C1**, le coût total du projet (frais et travaux) doit être égal ou supérieur à 20 000 \$.

- a. Pourriez-vous apporter des éclaircissements en ce qui concerne les termes « frais » et « travaux »? Nous présumons que les « frais » sont associés au coût de l'embauche d'un conseiller ou d'un professionnel en CxBE et que les « travaux » se rapportent à la mise en œuvre, la reprogrammation, etc.
- b. Si l'interprétation ci-dessus est exacte, nous ne connaissons pas toujours les coûts associés aux « travaux ». Ces montants font habituellement l'objet d'une négociation entre le propriétaire et le fournisseur de services. Pourquoi est-il nécessaire de satisfaire au critère de la valeur des « travaux » étant donné que cela pourrait nous empêcher de présenter certains de nos projets aux fins de considération?
- c. Pourquoi le coût est-il un critère d'admissibilité pour le projet, et pourquoi le coût minimal a-t-il été fixé à 20 000 \$? Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte lors de la négociation des frais, et ces derniers sont souvent revus à la baisse en raison des conditions du marché ou de la concurrence. Le projet ne devrait-il pas plutôt être évalué en fonction de la portée des travaux et des résultats?

Réponse n° 2

- a. Les « frais » s'appliquent au coût des services d'un professionnel en CxBE. Les « travaux » désignent le coût des mesures de CxBE mises en œuvre.
- b. RNCan ne disqualifiera pas les projets pour lesquels la valeur des « travaux » n'est pas fournie, pourvu que le coût total du projet soit supérieur au montant minimal de 20 000 \$ énoncé dans le critère.
- c. Le coût est intégré au critère en tant qu'outil pour évaluer l'expérience de l'agent principal de CxBE dans la prestation de projets de CxBE d'une valeur donnée. Il représente le niveau d'effort requis par rapport à la portée des travaux associés au projet. Il convient de souligner que le critère **C1** comprend également des exigences liées à la portée de travaux, et que le critère **C2** a pour objectif d'évaluer la qualité des services et leurs résultats.



Question n° 3

Selon le critère **ID C1**, les descriptions de projet doivent inclure les économies et la période de récupération liée aux « mesures mises en œuvre ».

- d. Dans le cadre de certains de nos projets, le propriétaire n'a pas encore pris de décisions concernant la mise en œuvre ou accorde la priorité à d'autres bâtiments que celui qui est présenté. Le critère peut-il être modifié afin de s'appliquer aux mesures proposées?

Réponse n° 3

- d. Le critère ne sera pas modifié. Il vise à évaluer l'expérience de l'agent principal de CxBE dans la prestation de projets de CxBE ayant conduit à la mise en œuvre de mesures. Les projets dont la description contient des valeurs estimées pour les économies et la période de récupération ne seront pas disqualifiés, mais leur pointage est susceptible d'être affecté parce qu'ils seront évalués en fonction de la grille fournie à la fin de l'annexe 1. Il convient de souligner que dans le cadre de projets de CxBE, il est fréquent que des mesures soient mises en œuvre sans frais lors de la phase d'investigation, p. ex., suppression des contrôles, modification des consignes, etc.

Question n° 4

Aucun critère coté n'est fourni pour les éléments ci-après.

- a. Le pourcentage de l'évaluation qui est fondé sur le prix.
- b. La formule utilisée pour comparer les prix établis par les différents soumissionnaires (p. ex., s'agit-il du plus bas prix en fonction de la somme de tous les taux horaires présentés?).

Si ces informations sont pertinentes dans le cadre du présent arrangement en matière d'approvisionnement, il est important qu'elles soient connues des soumissionnaires. Pouvez-vous fournir des explications?

Réponse n° 4

- a. Le processus de DAMA est pour préqualifier des fournisseurs sur une base technique et aucune évaluation financière est fait dans ce processus.
- b. La méthode de sélection pour cette DAMA est indiqué dans la Partie 4 du document (page 12 de 46).

Question n° 5

Habituellement, lorsqu'un organisme gouvernemental publie une DAMA, cette dernière précise les attentes relatives au nombre de projets par an ou aux dépenses annuelles totales. Ces informations peuvent-elles aussi être fournies pour cette DAMA?

Réponse n° 5

NRCan n'a pas établi de prévision sur le nombre de projets annuel ou sur les dépenses annuelles totales en dollars pour cette DAMA. À titre indicatif seulement, le nombre de projet pourrait se situer entre 3 et 10 par année. NRCan a mis en place cette DAMA en tant que véhicule d'approvisionnement pour soutenir la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) récemment mise à jour, qui comprend maintenant la remise en service de grands bâtiments à forte consommation d'énergie sur un cycle régulier dans le cadre de l'engagement à mettre en œuvre des opérations immobilières à faibles émissions de carbone dans les installations fédérales.



Question n° 6

Contexte : Certains de nos projets de CxBE très ciblés ne comportent qu'une seule ou quelques recommandations majeures. Ces recommandations ne sont pas consignées dans une liste, mais plutôt dans un rapport.

Question : Selon le critère C2 de la DAMA, une « liste de mesures » doit être fournie. Selon notre interprétation, une telle liste s'apparente à une feuille de calcul ou à une liste de sélection. Pouvez-vous confirmer qu'un rapport est un document acceptable pour satisfaire à ce critère?

Réponse n° 6

Les rapports sont acceptables, pourvu qu'ils contiennent les informations suivantes : description des mesures; économies d'énergie; coûts de l'énergie; coûts estimés de la mise en œuvre; toute hypothèse formulée. Il convient de souligner que les projets de remise en service de bâtiments sont conçus pour l'accent sur les systèmes de contrôle, y compris l'analyse des tendances et les tests fonctionnels, en plus de formuler plusieurs recommandations. Par conséquent, les rapports qui ne contiennent qu'une seule recommandation axée sur la mise à niveau complète du SCAB (projet d'installation de SCAB) ou le remplacement de l'équipement principal (vérification du rendement énergétique) ne répondent pas aux critères d'admissibilité des projets de CxBE.

Question n° 7

Contexte : À la page 42 (de 44) de la DAMA, on peut lire que la « Existing Building Commissioning Professional (EBCP) de l'AEE » est une certification acceptable. Toutefois, l'AEE a cessé d'offrir cette certification (voir <https://www.aeecenter.org/certifications/certifications/existing-building-commissioning-professional>). L'AEE propose maintenant la certification Certified Building Commissioning Professional (CBCP), qui englobe la remise en service des bâtiments existants (voir la description de la formation à l'adresse <https://www.aeecenter.org/sites/default/files/certification/CERT-CBCP-08-2020.pdf>).

Question : La certification CBCP peut-elle remplacer l'EBCP, qui n'est désormais plus offerte, ou être utilisée en complément de cette dernière afin d'assurer que l'appel d'offres soit ouvert?

Réponse n° 7

RNCan acceptera les certifications EBCP délivrées par le passé ainsi que les certifications CBCP.

Question n° 8

Contexte : À la section 6.7, on peut lire ce qui suit : « Un avis permanent sera affiché par le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA). »

Question : Étant donné que la présente AMA semble être ouverte en permanence, quelle est la pertinence du calendrier de soumission indiqué dans la DAMA? Ainsi, si un soumissionnaire présente une soumission complète une semaine après la date de clôture, ladite soumission recevra-t-elle le même traitement qu'une soumission reçue avant ou à la date indiquée? Y a-t-il plutôt une seule période d'examen par an comme cela est mentionné à la section 6.7.2, ce qui signifie que la présente DAMA sera republiée à tous les ans avec une nouvelle date de clôture? Veuillez nous fournir des éclaircissements à propos du processus.



Réponse n° 8

Les soumissionnaires pourront présenter une soumission complète en tout temps pendant la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement, mais tel qu'indiqué à la section 6.7.2, RNCan procédera à l'évaluation des soumissions reçues une fois par an. Les soumissions reçues après la date de clôture de la DAMA ne seront pas évaluées dans le cadre de ladite DAMA, mais elles seront conservées en vue de la prochaine ronde d'évaluation.

Question n° 9

Contexte : La section 4.2 mentionne que la « Méthode de sélection » repose uniquement sur le respect des exigences minimales dans chaque catégorie indiquée, c.-à-d., l'obtention d'un pointage de 60 sur une possibilité de 105 au total.

Question : Les soumissionnaires doivent-ils comprendre qu'il n'y aura pas de pondération fondée sur le pointage technique pour comparer les titulaires d'AMA en vue de l'attribution des marchés concernés par la présente DAMA? P. ex., cela signifie-t-il qu'un titulaire d'AMA qui obtient 90 points sur une possibilité de 105 ne sera pas invité à présenter des soumissions pour un plus grand nombre de projets qu'un titulaire d'AMA qui a reçu un pointage de 75 sur 105? Des précisions peuvent-elles être apportées en ce qui a trait à l'incidence (ou à l'absence d'incidence) du pointage technique sur la quantité de travaux attribuée à un soumissionnaire qui a été retenu dans le cadre de la présente DAMA?

Réponse n° 9

De façon générale, le pointage technique de la présente DAMA ne sera pas utilisé pour comparer les titulaires d'AMA lors de l'attribution des marchés visés par l'AMA. Cependant, il est à noter que la note technique pourrait être considérée dans la sélection d'un titulaire d'AMA spécifique ou d'un nombre limité de titulaires d'AMA pour des demandes de soumissions estimées à moins de 100 000 \$, conformément à la section 6.2 du document de la DAMA.

Question n° 10

Dans les projets à présenter dans notre offre de service, vous faites référence à des centres commerciaux intérieurs. Est-ce qu'une épicerie, entourée de logements (au-dessus et sur les côtés) serait jugée comme admissible?

Réponse n° 10

Oui

Question n° 11

Toujours dans les projets à présenter, est-ce qu'un aréna de type institutionnel dont le propriétaire est une OBNL peut-être admissible? Et est-ce qu'un aréna, qui appartient à la municipalité, peut être jugé comme institutionnel?

Réponse n° 11

Oui